

**Assemblée des Français de l'étranger
Commission des Affaires culturelles, de l'enseignement et de l'audiovisuel**

Aide à la scolarité au bénéfice des enfants français résidant avec leur famille à l'étranger

Note de synthèse sur l'état des dispositifs au 7 septembre 2009

- Exécution des campagnes :

La campagne 2009 des pays du rythme sud s'achève. Viennent de s'ouvrir les travaux de seconde commission locale 2009/2010 des pays du rythme nord.

- Cadre budgétaire :

L'Agence dispose à ce jour d'une dotation régulée au titre de l'exercice budgétaire 2009 (programme 151) de **81,82 M€** (+ 22,20 % par rapport à l'exercice budgétaire précédent) calibrée pour tenir compte de l'extension du dispositif de prise en charge à la classe de seconde (dotation hors régulation de **86,10 M€**). Le débloqué des crédits mis en réserve a été demandé par la DFAE le 31 juillet 2009. A noter que la dotation budgétaire allouée au titre de l'aide à la scolarité ne distingue pas bourses scolaires et prises en charge.

- Cadre organisationnel :

Les prises en charge continuent d'être traitées pour les campagnes en cours selon une procédure transitoire (pré-instruction des demandes par les établissements et les postes consulaires, saisie et traitement des dossiers par le service des bourses scolaires de l'AEFE).

A) Données chiffrées :

L'Agence dispose aujourd'hui de chiffres quasi définitifs pour les campagnes 2009 (pays du rythme sud) et de chiffres provisoires (après 1^{ère} commission nationale) pour l'année scolaire 2009/2010 (pays du rythme nord).

1. BOURSES SCOLAIRES :

HISTORIQUE DES DEMANDES DE BOURSES CLASSES N'OUVRANT PAS DROIT A PRISE EN CHARGE (petite section de maternelle à troisième)

PERIODE	Nombre
2006/2007-3	18'954
2007-3	1'566
2007/2008-3	19'561
2008-3	1'543
2008/2009-1	17'442
2008/2009-3	20'463
2009-3	1'674
2009/2010-1*	18'884

* chiffres provisoires

Le nombre de demandes de bourses présentées progresse de 8,23 % pour les pays du rythme sud et de 8,49 % pour les pays du rythme nord.

BOURSIERS DANS LES CLASSES N'OUVRANT PAS DROIT A PRISE EN CHARGE (petite section de maternelle à troisième)

PERIODE	Nb Boursiers	Montant Accordé EUR	COÛT MOYEN
2007/2008-3	16'215	40'348'128	2'488
2008-3	1'387	4'567'812	3'293
2008/2009-1	15'162	40'324'118	2'660
2008/2009-3	17'237	45'858'547	2'660
2009-3	1'501	6'003'894	4'000
2009/2010-1*	16'347	50'252'544	3'074

* chiffres provisoires

Sur les campagnes en cours, le taux de satisfaction des demandes de bourses s'élève à **86,57 %** pour les pays du rythme nord et à **89,67 %** pour les pays du rythme sud.

Sur cette base, le nombre et le montant des bourses accordées s'accroît très sensiblement :

- Rythme sud : augmentation de 8,22 % des effectifs d'élèves boursiers et augmentation de 31,44 % du montant des bourses accordées. Montant moyen des bourses attribuées en hausse de 21,47 %. Cette augmentation particulièrement marquée s'explique par la hausse sensible des frais de

scolarité d'une part, la dépréciation de l'euro par rapport à la plupart des monnaies de la zone d'autre part.

- Rythme nord : augmentation de 7,82 % des effectifs d'élèves boursiers et augmentation de 24,62 % du montant des bourses attribuées. Montant moyen des bourses attribuées en hausse de 15,46 %.

A noter que la moyenne des frais de scolarité 2009/2010 des classes accueillant des élèves boursiers s'établit à 3 180 €, en augmentation moyenne de 17,18 % par rapport à l'année précédente, et que celle de l'année 2009 des pays du rythme sud s'élève à 3 668 €, en augmentation de 20,59 % par rapport à l'année précédente.

Au total, le montant des bourses accordées après les premières commissions locales 2009/2010 bondit de **9,94 M€** par rapport à la même période l'année précédente et le nombre de bénéficiaires de **1 185**. Pour l'ensemble de la campagne 2009 des pays du rythme sud, le montant des bourses accordées progresse de **1,43 M€** et le nombre de bénéficiaires de **114**.

BOURSES PARASCOLAIRES BOURSIERS PEC

PERIODE	Nb Boursiers	MONTANT ACCORDE EN EUR
2007/2008-3	808	556'507
2008-3	122	110'260
2008/2009-2	1'587	1'265'960
2008/2009-3	1'609	1'249'775
2009-1	191	197'621
2009-3	192	201'934
2009/2010-1*	2'758	2'386'700

* chiffres provisoires

Le montant total des bourses accordées au titre des deux années scolaires en cours (bourses parascolaires accordées à des élèves pris en charge incluses) s'élève à ce jour à **58,85 M€**.

2. PRISES EN CHARGE :

HISTORIQUE DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE (PRISES EN CHARGE STRICTO SENSU ET DEMANDES DE BOURSES POUR DES ELEVES SCOLARISES DANS LES CLASSES OUVRANT DROIT A PRISE EN CHARGE)

PERIODE	Nombre
2007/2008-3	2'398
2008-3	286
2008/2009-3	5'880
2009-3	519
2009/2010-1*	8'673
2009/2010-2*	252

* chiffres provisoires

Avec l'ouverture du dispositif à la classe de seconde, le nombre de demandes de prises en charge présentées (chiffres provisoires) progresse de 51,30 % pour les pays du rythme nord et de 71,32 % pour les pays du rythme sud.

PRISES EN CHARGE TOT HORS BOURSES PARASCOLAIRES (PEC STRICTO SENSU ET DEMANDES DE BOURSES)

PERIODE	Nb Bénéficiaires	Mnt_Accordé EUR	COUT MOYEN
2007/2008-3	2'097	6'719'942	3'205
2008-3	254	914'167	3'599
2008/2009-1	4'380	14'919'145	3'406
2008/2009-3	5'041	17'623'527	3'496
2009-3	482	2'036'692	4'226
2009/2010-1	8'135	31'677'978	3'894
2009/2010-2	68	249'850	3'674

Le taux de satisfaction des demandes de prise en charge présentées s'élève à 91,91 % pour les pays du rythme nord et à 92,87 % pour les pays du rythme sud. Il est rappelé que la quasi-totalité des rejets concerne des dossiers incomplets ou présentés par des demandeurs bénéficiant déjà d'une aide à la scolarité de la part de leur employeur. A noter par ailleurs que, conformément aux instructions réglementaires fixées et après instructions reçues de sa tutelle, l'Agence a rejeté les dossiers présentés sans justification très largement au-delà des délais fixés (184 demandes concernées à ce jour).

3. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES DEMANDES DE PRISE EN CHARGE POUR LES CLASSES DE TERMINALE ET DE PREMIERE

A ce jour, pour les pays du rythme nord, l'évolution du nombre de demandes de prise en charge présentées par rapport à l'effectif total des élèves français scolarisés en classe de terminale et de première s'établit comme suit :

Année scolaire	Classe	Effectif total (estimation + 4% effectif par an depuis 2007/2008)	Nombre de demandes de PEC présentées	% demandes / effectif total
2007/2008	T	3 755	2 398	63,86 %
2008/2009-3	T	3 905	2 831	72,50 %
2009/2010-1*	T	4 061	2 648	65,21 %
2008/2009-3	1	4 639	3 049	65,73 %
2009/2010-1*	1	4 825	3 025	62,69 %

* chiffres provisoires

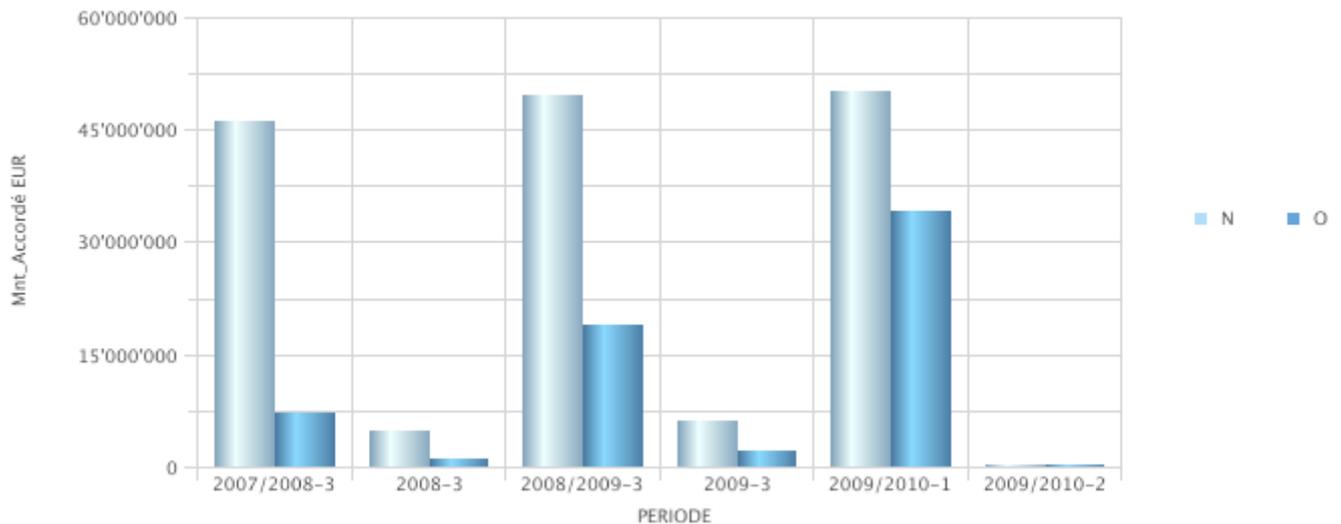
4. BUDGET :

Sur un plan budgétaire, le nombre d'élèves aidés au titre des années scolaires 2009 et 2009/2010 s'établit à ce jour à **26 546** (boursiers CNED enfants isolés inclus) pour un montant de **92,82 M€** hors effet change, se répartissant comme suit :

- bourses scolaires : 17 856 élèves pour un montant de 56,26 M€, soit un coût moyen par boursier de 3 151 €.
- prises en charges : 8 690 élèves pour un montant de 36,56 M€, soit un coût moyen de 4 207 €.

Répartition des aides (nombre et montants) par type d'aide

PERIODE	INDICATEUR PRISE EN CHARGE	NOMBRE	Montant Accordé EUR	Coût moyen EUR
2007/2008-3	N	18'141	46'257'427	2'550
	O	2'097	7'280'799	3'472
2007/2008-3 Total		20'238	53'538'226	2'645
2008-3	N	1'484	4'908'068	3'307
	O	254	1'024'428	4'033
2008-3 Total		1'738	5'932'496	3'413
2008/2009-3	N	18'360	49'526'012	2'697
	O	5'043	18'883'953	3'745
2008/2009-3 Total		23'403	68'409'966	2'923
2009-3	N	1'501	6'003'894	4'000
	O	483	2'237'434	4'632
2009-3 Total		1'984	8'241'328	4'154
2009/2010-1	N	16'347	50'252'544	3'074
	O	8'139	34'074'396	4'187
2009/2010-1 Total		24'486	84'326'940	3'444
2009/2010-2	N	8	1'800	225
	O	68	249'850	3'674
2009/2010-2 Total		76	251'650	3'311



PERIODE	INDICATEUR PRISE EN CHARGE	NOMBRE	Mnt_Accordé EUR	%
2007/2008-3	N	18'141	46'257'427	86,40%
	O	2'097	7'280'799	13,60%
2007/2008-3 Total		20'238	53'538'226	100,00%
2008-3	N	1'484	4'908'068	82,70%
	O	254	1'024'428	17,30%
2008-3 Total		1'738	5'932'496	100,00%
2008/2009-3	N	18'360	49'526'012	72,40%
	O	5'043	18'883'953	27,60%
2008/2009-3 Total		23'403	68'409'966	100,00%

2009-3	N	1'501	6'003'894	72,90%
	O	483	2'237'434	27,10%
2009-3 Total		1'984	8'241'328	100,00%
2009/2010-1	N	16'347	50'252'544	59,60%
	O	8'139	34'074'396	40,40%
2009/2010-1 Total		24'486	84'326'940	100,00%
2009/2010-2	N	8	1'800	0,70%
	O	68	249'850	99,30%
2009/2010-2 Total		76	251'650	100,00%

Pour les pays du rythme nord, la prise en charge qui représentait l'an dernier 27,60 % du montant total des aides à la scolarité accordées, représente à ce jour pour l'année en cours 40,40 %. Pour les pays du rythme sud, elle représente 27,10 % contre 17,30 % l'an dernier.

5. PERSPECTIVES :

Tous les indicateurs de gestion laissent présager des campagnes à venir particulièrement difficiles en raison de :

- l'augmentation très marquée des frais de scolarité à la prochaine rentrée,
- des parités entre monnaies moins favorables à l'euro que celles de l'année précédente,
- l'accroissement sensible du nombre de demandes d'aide à la scolarité présentées en raison de l'augmentation des effectifs et du contexte de crise mondiale qui prévaut aujourd'hui,
- la forte pression qui s'exerce sur le système des bourses scolaires depuis la mise en œuvre du dispositif de prise en charge (premières demandes de bourses présentées par des familles qui n'avaient jamais fait appel jusqu'à présent au système, avec pour corollaire une baisse du nombre des propositions de rejet présentées par les CLB,
- un désengagement limité, mais en progression, des employeurs dans la prise en charge de la scolarité des enfants de leurs collaborateurs.

Les projections réalisées à ce jour sur les besoins de financement du dispositif sur la période 2009–2010 apparaissent supérieures aux autorisations de dépense fixées par le premier ministre, malgré le moratoire sur l'extension du dispositif de prise en charge au-delà de la classe de seconde dans l'attente de la réalisation de l'étude d'impact fixée par l'article 133 de la Loi de finances pour 2009.

Exercice budgétaire	Besoins estimés (en M€)	Dotations fixées à ce jour (en M€) – autorisations de dépense du premier ministre
2009	87,03	86,10 (81,82 M€ avec régulation)
2010	115,66	106,20

Cette forte tension budgétaire a empêché l'Agence de verser avant la prochaine rentrée scolaire l'acompte habituel de 60 % du montant des aides accordées après la CNB de juin aux établissements des pays du rythme nord (acompte de seulement 50 % versé).

Dans ce contexte, le Directeur des Français à l'étranger a demandé la mise en œuvre de mesures de régulation pour contenir la dépense des campagnes à venir (2010 pays du rythme sud et 2010/2011 pays du rythme nord).

Ces mesures sont les suivantes :

- Prises en charge :
 - o Pour les établissements homologués hors réseau AEF, plafonnement des droits de scolarité couverts par la prise en charge à leur niveau de la rentrée 2007/2008 pour les pays du rythme nord, de la rentrée 2008 pour les pays du rythme sud (non concernés à ce jour),
- Bourses scolaires :
 - o barème : gel des revenus minima et revalorisation de 0,5 point du coefficient k
 - o bourses parascolaires : rigueur renforcée dans le contrôle des attributions (utilisation effective des services l'année précédente avant reconduction)
- Articulation entre bourses scolaires et prises en charge :
 - o calcul des droits à bourses scolaires des familles concernées par les deux dispositifs sans tenir compte des droits couverts par la prise en charge pour les enfants scolarisés dans des classes ouvrant droit au nouveau dispositif.
- Bourses scolaires et prise en charge :
 - o strict respect du calendrier de campagne pour le dépôt des dossiers. Rejet automatique des dossiers présentés hors délai sans justification.

Sur un plan organisationnel, l'Agence ne dispose pas des ressources permanentes nécessaires pour poursuivre la saisie et l'instruction des demandes de prise en charge au niveau central. Celles-ci seront donc décentralisées à compter de l'année 2010 pour les pays du rythme sud et à compter de l'année 2010/2011 pour les pays du rythme nord, les prises en charge faisant l'objet d'un compte rendu global du poste devant la commission locale.